

Les élus s'interrogent sur les moyens financiers des communes...

« La situation n'est pas catastrophique, mais on ne peut pas dire que tout va très bien. On aurait tort de croire que la situation financière des collectivités est florissante. » C'est le message, en substance, qu'a, une nouvelle fois, voulu faire passer l'Association des Maires de France (AMF).

S'opposant au bilan « optimiste » de la crise Covid sur les finances locales présenté par l'exécutif et la majorité parlementaire on peut constater que l'impact a été loin d'être négligeable sur le fonctionnement des collectivités locales.

L'AMF a rappelé que le coût global de la crise en 2020 pour l'ensemble des collectivités a été de 5,1 milliards d'euros tandis que la compensation de l'Etat a été de 440 millions d'euros.

Les communes sont actuellement devant un « effet de ciseaux » inédit. L'autofinancement des communes a reculé de 5,53 %. De la même manière, l'épargne nette a baissé de 8 %. En cause, des recettes de fonctionnement qui ont baissé et des dépenses de fonctionnement qui ont globalement stagné. Un phénomène atypique puisque, habituellement, les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes lors d'une première année de mandat.

En 2020, les pertes de recettes ont ainsi représenté plus de 1 milliard d'euros pour les communes et les EPCI, et se sont concentrées sur les produits de services. La situation est d'autant plus singulière que « sur les quatre derniers mandats, c'est la première fois que les recettes de fonctionnement accusent une diminution nette en première année de mandat ».

« L'Etat a beaucoup fait pour les entreprises, pour la protection sociale, sur tout un ensemble de domaines... mais les seuls qui n'ont pas bénéficié de la sollicitude de l'Etat à un niveau normal, ce sont les collectivités territoriales », a estimé le président du Comité des finances locale (CFL) qui a pour objet principal la défense des intérêts financiers des collectivités locales et permet d'harmoniser leur position avec celle de l'Etat.

« À partir du moment où nous avons un effet de ciseaux avec une baisse de moyens de fonctionnement, c'est l'investissement qui est la variable d'ajustement. Nous n'avons plus d'autre choix que de ralentir l'investissement ». Les dépenses d'investissement des communes et des EPCI ont déjà chuté de 14,5 % en 2020 (5,27 milliards d'euros, moins 18 % pour les communes).

La hausse annoncée par l'Etat des investissements en 2021 sera-t-elle ainsi suffisante pour combler la baisse de 2020 ? Rien n'est moins sûr et nous ne disposons pas encore des chiffres. L'AMF estime que l'évolution de l'investissement en 2021 devra être analysée avec prudence avant de conclure à une reprise en raison du report des investissements non réalisés en 2020 sur 2021. Quoiqu'il en soit si la reprise des investissements se rapproche de son niveau de 2010, il faut la nuancer : « Si l'on intègre l'inflation, on constate qu'on serait finalement deux milliards d'euros en deçà du niveau de 2010, soit à peu près moins 10 %. Et encore davantage si l'on prend en compte la croissance démographique », a tempéré le directeur des études de la Banque postale qui est le premier prêteur des collectivités locales.



Plusieurs incertitudes pèsent sur les ressources nécessaires à l'investissement. « Les incertitudes économiques, sanitaires, réglementaires induisent de nouvelles modifications dans la répartition des ressources à venir ; elles sont de nature à freiner le développement des investissements », rappellent les auteurs de l'étude.

Les incertitudes sur les recettes se multiplient avec la question de la réforme de la taxe d'habitation qui n'est « pas totalement réglée » (« 6 000 communes n'ayant pas reçu de compensation intégrale ») et les craintes autour d'une éventuelle réforme de la taxe foncière ou encore la diminution du niveau de participation des départements au financement des investissements communaux et intercommunaux ».

La suppression de la taxe d'habitation et des impôts économiques sont remplacés petit à petit par des dotations pilotées par l'Etat. De plus en plus, le financement du service public local va peser sur le contribuable national. Ceci remet en cause le contrat social entre les élus et les habitants et va réduire les marges de manœuvre des collectivités car c'est l'Etat qui aura, au final, le pouvoir de décision en tenant les cordons de la bourse.

Visitez notre site : jugeals-nazareth.fr

La suppression de la taxe d'habitation et des impôts économiques sont remplacés petit à petit par des dotations pilotées par l'Etat. De plus en plus, le financement du service public local va peser sur le contribuable national. Ceci remet en cause le contrat social entre les élus et les habitants et va réduire les marges de manœuvre des collectivités car c'est l'Etat qui aura, au final, le pouvoir de décision en tenant les cordons de la bourse.

Les communes doivent composer avec une augmentation de l'indice de prix des dépenses communales presque trois fois supérieur à l'inflation supportée par les consommateurs. L'augmentation du coût des énergies ne sera pas, pour exemple, compensée pour les collectivités par un bouclier tarifaire... « Cette situation est à surveiller : il ne faudrait pas qu'elle réduise l'impact de l'effort budgétaire engagé en matière d'investissement ; ou plus spécifiquement, qu'elle vienne amputer l'accompagnement de la relance. Il faudra aussi tenir compte de la revalorisation de la rémunération des agents communaux qui va se faire ressentir sur les dépenses » au point que la Cour des Comptes propose aux Maires de réduire le personnel communal ... et donc de licencier !



« Aucun financement nouveau n'apparaît, ce qui donne le sentiment d'une forme de « recyclage », au moins partiel, de crédits existants et peut donc remettre en cause la qualité des services publics assurés par l'échelon local », comme le fait remarquer La Banque postale.

Un point positif toutefois : « Il semble que l'année 2021 soit marquée par une amélioration... Cela reste à confirmer car les chiffres ne sont pas encore connus, mais on retrouve les tendances normales du cycle électoral » a nuancé la directrice réseau de la Banque des Territoires, qui a souhaité **voir le verre à moitié plein ... plutôt qu'à moitié vide** !

Richard LANDRAUD, 1^{er} Adjoint

Source informations : AMF

Club de football ASJN : le point sur nos équipes séniors.

- . L'équipe 1 (en photo ci-dessus) a joué 12 matchs : 10 victoires, 1 nul et 1 défaite, elle est 1^{ère} sur 10 équipes ;
- . L'équipe 2 a joué 12 matchs : 5 victoires, 2 nuls et 5 défaites, elle est 5^{ème} sur 12 équipes ;
- . L'équipe 3 a joué 13 matchs : 5 victoires et 8 défaites, elle est 7^{ème} sur 12 équipes.

Continuez à venir supporter vos équipes : au Stade du PUY BLANC à Noailles :

- . L'équipe 1 : samedi 26/02 à 20h00 contre Tulle Foot Corrèze 3,
- . L'équipe 2 : dimanche 06/03 à 15h00 contre Ussel 2,
- . L'équipe 3 : dimanche 27/02 à 15h00 contre Lanteuil 2.

Informations Tirages Coupes Départementales, voici les matchs de nos 3 équipes qui jouent à l'extérieur, le dimanche 13/02 à 15h00 :

- . L'équipe 1 : Coupe de la Corrèze : 16^{ème} de finale : à et contre le FC Cublac,
- . L'équipe 2 : Coupe Maurice Leblanc : 16^{ème} de finale : à et contre l'Entente Troche-Vigeois (stade à Vigeois),
- . L'équipe 3 : Challenge des Réserves : 8^{ème} de finale à et contre l'équipe 3 de Sainte-Féréole.

Félicitations à l'ASJN (École de foot, seniors et bénévoles) qui portent haut les couleurs de notre commune.

Emmanuel MAZAUDOUX, 2^{ème} adjoint

